

# Le cyberharcèlement à l'école

Le harcèlement n'est pas un phénomène nouveau, mais le phénomène connaît une amplification, une extension massive, à l'image du processus de mondialisation de l'économie. En devenant « cyber », il devient plus difficile à circonscrire, à stopper et à transformer. Il nous confronte à l'infini et à l'illimité et comme le disait fort bien Gaston BACHELARD, le philosophe du Grand Est, en avant-propos de *l'Intuition de l'instant* « dans l'infini, on n'est pas chez soi ».

Le cyberharcèlement nous pose en effet trois types de problèmes.

## **Problème 1 la question du lieu ou plutôt du non lieu, du lieu virtuel.**

Le lieu habituel de la vie scolaire était en général circonscrit à l'EPL. Harcelé à l'école, l'élève pouvait autrefois se renforcer à l'extérieur. Or le cyberharcèlement déborde souvent le cadre de l'établissement en vertu des outils nomades sur lesquels il s'appuie, tout en engendrant des tensions en son sein. L'espace ainsi augmenté déplace en quelque sorte la vie scolaire hors du scolaire pour échapper au cadre structurant de l'établissement.

## **Problème 2 la question du temps et du caractère permanent et répétitif.**

Le cyberharcèlement déborde le temps scolaire en articulant le présent de l'école avec une antériorité et une postériorité troubles et récurrentes qui pèsent lourdement sur l'ici et maintenant. Ce processus qui gangrène les relations humaines ne cesse jamais. Il tire sa force d'une répétition obstinée et d'un comportement de forcené. Avec ce phénomène envahissant, on est confronté à l'infini et à l'absence de limite. De là cette puissance du cyberharcèlement et les difficultés à y répondre sur le seul temps scolaire.

## **Problème 3 la question du lien ou du non lien, le lien virtuel**

Si le cyberharcèlement affectent les relations humaines, il procède à distance, dans l'ombre et dans la tranquillité de l'absence. Il agit souvent en effaçant les liens avec autrui, en usurpant des identités ou sous la figure de l'inconnu. Le cyberharcèlement a rarement un visage. La distance et l'absence renforcent l'expression de la violence et de la transgression.

Le phénomène n'a donc pas d'unité de temps et de lieu, il préfère l'ombre à la lumière, l'opacité relationnelle à la clarté de la présence. Il se nourrit des ténèbres et des peurs.

Comment l'école peut-elle agir face à ce phénomène, aussi insaisissable que dévastateur, aussi difficile à cerner qu'à stopper ?

La meilleure réponse comme en témoigne l'ensemble des recherches sur la question est double. Elle vise à l'identifier et le circonscrire d'une part et à mobiliser l'ensemble des acteurs d'autre part et particulier les élèves pour le réduire et le vaincre.

## **1. Identifier et circonscrire le phénomène**

Il s'agit de le rendre réel, visible dans l'espace, de lui donner un lieu, une source. C'est tout le contraire de faire l'autruche, de pratiquer le déni ou l'évitement. Car c'est à partir de la reconnaissance du problème que l'on peut, comme c'est le cas dans notre académie de Nancy-Metz, prévenir et guérir, anticiper, diagnostiquer et traiter. Identifier à temps c'est également éviter la répétition, éviter que le phénomène ne s'installe et ne s'étende.

La période de scolarité privilégiée pour son déploiement est surtout le collège. C'est au moment de l'adolescence, dans une période de passage entre l'enfance et l'âge adulte, de mouvement et d'instabilité, de changement de peau et de corps, que la question de l'identité se pose ainsi que celle de l'appartenance à soi-même et que la tentation est grande de provoquer chez les autres le mal-être dont l'on est porteur.

## **2. Mobiliser l'ensemble des acteurs**

### **2a. Mobiliser les professionnels et les parents**

Face à ces difficultés, l'école se mobilise, comme en témoignent la dernière circulaire de rentrée et la circulaire du 23 août 2017 relative à la prévention et à la lutte contre les violences en milieu scolaire. Elle se mobilise à travers des acteurs de premier plan comme le sont les CPE, les assistants sociaux, les personnels de santé et les AED qui assurent une veille, une vigilance, une surveillance quotidiennes. Cette mobilisation se complète d'une attention redoublée des professeurs et d'une implication croissante des familles rendue possible par la construction progressive de la co-éducation. En la matière, la cohérence éducative est d'autant plus requise que l'union fait la force.

La politique académique de lutte contre le harcèlement et le cyberharcèlement passe par quatre actions majeures : prévenir, sensibiliser, former et prendre en charge.

#### *Prévenir*

- des plans de prévention ont été mis en place dans les écoles et les établissements scolaires. Ils s'appuient sur la mobilisation des instances (conseils des maîtres, conseils de cycles, CESC en terme de prévention et de régulation, CVC et CVL) et des personnels sociaux et de santé. Les luttes contre les discriminations, le racisme et l'antisémitisme ; les actions pour l'égalité filles/garçons, la réduction des effets de la pauvreté et la qualité du climat scolaire sont des vecteurs essentiels de régression du phénomène.

#### *Sensibiliser*

- la sensibilisation de l'ensemble de la communauté éducative, la construction d'un regard partagé pour ne plus ignorer le phénomène ne peut que favoriser la prise en charge des victimes, l'implication des témoins et la responsabilisation des auteurs, dans un contexte de renforcement des sanctions pénales encourues par les auteurs de harcèlement ou de cyberviolences à caractère sexuel notamment.

#### *Former*

- La formation des personnels se poursuit, avec la mise à disposition de parcours M@gistère sur le harcèlement pour les équipes des premier et second degrés.

#### *Prendre en charge*

- Le numéro vert 3020 est à disposition des victimes, des parents et des professionnels pour organiser la prise en charge des situations et son amplitude horaire a été augmentée. L'augmentation des effectifs des référents harcèlement départementaux et académiques - pour notre académie, la référente est Sylvie Woltrager, conseillère technique service social- permet une meilleure prise en charge des situations de harcèlement sur le territoire.

Sensibiliser, prévenir, former et prendre en charge demeurent les quatre axes d'une politique publique qui s'inscrit plus largement dans la dynamique de la prévention des micro-violences par l'amélioration du climat scolaire. Mais cette politique n'a de sens qu'en permettant aux premiers intéressés de pouvoir en être le moteur.

### **2b. Mobiliser et impliquer les élèves**

La mobilisation des élèves fait entrer dans une logique plus interactive que transmissive. Elle permet la construction de véritables liens de médiation. Elle vise à faire vivre des liens dynamiques et positifs fondés sur la solidarité et le partage. Trois dispositifs majeurs y contribuent :

- la généralisation du **dispositif des ambassadeurs lycéens** contre le harcèlement permet la formation des élèves et leur implication sur cette thématique. Déployé dans notre académie au cours de l'année scolaire 2015-2016, le dispositif de formation mis en place a permis dans un premier temps à près d'un tiers des lycées (33 lycées sur un total de 98) de disposer d'élèves ambassadeurs prioritairement lycéens des classes de seconde et de première qui réalisent des affiches de sensibilisation et des outils de communication. Ce nombre est passé en 2016-2017 à 38 et devrait atteindre prochainement la moitié des lycées. La formation reçue vise à impliquer ces derniers dans des projets de prévention et de sensibilisation de leurs camarades (niveau seconde) ou d'autres élèves de collèges et écoles proches de leur lycée ;

- l'organisation du **prix non au harcèlement** en partenariat avec la MAE. « *Ce concours distingue des outils de sensibilisation conçus par les élèves et les personnels des unités d'enseignement dans le cadre de projets pédagogiques ou au sein de structures péri et extra scolaires, ou par les élus des conseils des enfants et de jeunes des collectivités âgés de 8 à 18 ans.../Une nouvelle rubrique « Prix cyber » est proposée, en réponse aux besoins fortement exprimés par les professionnels, les partenaires et les référents académiques en charge de ces questions, afin de faire réfléchir les élèves aux impacts d'un usage non contrôlé des nouvelles technologies.* » Extraits de la circulaire n° 2017-144, BOEN du 23-8-2017.

- la journée du 9 novembre dédiée à la lutte contre le harcèlement scolaire depuis 2015.  
La construction d'autres liens que des liens de compétition et de violence passe par le développement de l'esprit de solidarité, par l'encouragement à la coopération, à la mutualisation, au partage et par la fabrique du commun, de nature à renforcer chacun face aux risques majeurs induits par toute forme de manipulation. Elle passe également par la mobilisation de l'intelligence collective par laquelle s'éprouve la nécessaire interdépendance humaine. Elle exige de penser la politique pédagogique et éducative.

En intégrant l'éducation aux médias et à l'information (EMI) dans le cadre de l'enseignement moral et civique (EMC) et en faisant appel à l'expertise reconnue des professeurs documentalistes, le ministère a mis l'accent sur la construction d'une culture de l'esprit critique en phase avec l'esprit éthique. Les valeurs doivent être vécues, l'équité et la fraternité doivent faire l'objet d'un partage d'expériences qui articule le social au culturel et à la citoyenneté et qui donne sens à « l'éducation sociale culturelle et citoyenne » que le professeur documentaliste doit mettre en place.

## Conclusion

On n'agit pas contre le harcèlement en se contentant de le pister et de le poursuivre ou en développant simplement des campagnes ponctuelles et médiatiques dont on est si fier. Le cyberharcèlement est un phénomène qui ne saurait être déconnecté des autres ni véritablement isolable. On ne peut agir sur ses effets dans l'infini et l'illimité, mais on peut agir sur ce qui le fonde, la compétition, l'individualisme exacerbé, la déshumanisation...Il faut changer le climat scolaire, repenser la politique pédagogique et éducative avec pour fil conducteur la solidarité et la réussite de tous. C'est le sens de notre projet académique que de viser l'ambition pour tous.

Jean-Michel Wavelet

IA-IPR EVS

Référent laïcité, grande pauvreté, égalité

En charge de la politique documentaire des établissements

Référent CLEMI

Responsable du dossier Silence on lit !